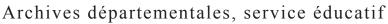


Numéro 17 - septembre 2010



Dans le cadre des nouveaux enseignements d'exploration « Création et activités artistiques » qui entrent en vigueur à la rentrée 2010 ce thème peut fournir un exemple de rite collectif et national (exemple de situation 6).





2 rue du Trélus 04000 DIGNE-LES-BAINS 04 92 36 75 00 site internet : http://archives04.fr courriel : service.educatif@cg04.fr



marque aujourd'hui le début des vacances d'été, bien plus qu'une grande fête d'union et de commémoration des grandes heures de la Révolution française. Face à ce rituel et dépolitisé, on peine à imaginer la violence des polémiques qui ont accompagné le choix de cette date et, ensuite, les premières commémorations.

députés de la IIIème République semble simple : il faut commémorer un des grands moments de la Révolution française. Mais lequel ? Les dates, de 1789 à 1794, ne manquent pas. Ainsi, le 20 juin (1789 pour le serment du Jeu de paume), le 14 juillet (1789 mais aussi 1790), le 10 août (1792 pour la chute de la royauté) et pourquoi pas le 9 thermidor An II (27 juillet 1794 pour la chute de Robespierre) ? Les républicains veulent délimiter un « avant » (l'Ancien régime) et un « après » (une France modernisée) et le 14 juillet paraît convenir. Il rappelle non seulement la prise de la Bastille par un peuple intervenant pour la première fois dans les événements révolutionnaires, mais aussi la fête de la Fédération avec son aspect beaucoup plus rassembleur et moins sanglant, un an plus tard.

l'instrument privilégié de l'enracinement des valeurs républicaines, en particulier dans la France rurale. De fait, le succès populaire sera immédiat, l'apothéose ayant lieu en 1889 pour le premier centenaire. Le succès tient à une convergence d'éléments favorables : la date (l'été favorise les activités en plein air) ; l'espace public qui devient espace de fête ; l'organisation elle-même qui réserve le matin aux manifestations officielles et l'après-midi aux jeux et distractions populaires. Les associations sportives et musicales locales jouent ici un rôle, tandis que les élèves des écoles publiques (pour qui le 14 juillet marque alors la fin de l'année scolaire) organisent aussi des kermesses. Grâce à ce savant équilibre entre ludique et officiel, le peuple participe activement : le 14 juillet est « sa » fête. Ce n'est qu'après 1890, quand la République est véritablement victorieuse, que le rituel va se scléroser, ne retrouvant son éclat qu'à l'occasion d'événements historiques qui vont jalonner la première moitié du XXème siècle.

A PRÈS 1918 (si on excepte le grandiose défilé de 1919 qui toutefois met davantage en scène une cérémonie patriotique qu'une commémoration de la Révolution), on assiste à des 14 juillet « ordinaires » que la gauche dédaigne. Ce n'est qu'après l'émeute déclenchée à Paris par la manifestation des ligues d'extrême droite le 6 février 1934 que la gauche se réapproprie la signification démocratique du 14 juillet : des foules défilent en 1935 pour montrer leur opposition à un « fascisme » français ; tandis qu'en juillet 1936, c'est l'arrivée au pouvoir de la gauche unie dans le Front populaire qui est célébrée. En 1939, le cent cinquantième anniversaire est difficilement organisé dans le contexte des menaces de guerre. Enfin, le 14 juillet 1945 sera fêté comme une journée triomphale, malgré les ruines qui recouvrent alors la France.

AU JOUR D'I si la fête nationale tient largement du folklore, on peut dire qu'elle appartient de manière incontestée au patrimoine national.

Documents et pistes d'exploitation pédagogique

- Lettre du Préfet aux maires des Basses-Alpes indiquant que la fête nationale est fixée au 14 juillet, juillet 1880. (AD 04, 1 M 262)

 Circulaire officielle du Préfet des Basses-Alpes concernant le 14 juillet, 30 juin 1916. (AD 04, 1 M 262)

 Préparation de la revue du 14 juillet 1916 organisée par le lieutenant-colonel Commandant d'armes, 8 juillet 1916 (AD 04, 1 M 262)

 Compte rendu du déroulement de la fête du 14 juillet 1941, 17 juillet 1941. (AD 04/42W31)

 Lettre du Préfet aux maires mentionnant des directives sur le déroulement du 14 juillet 1935, 11 juillet 1935. (AD 04, 1 M 262)

 pages 8-9
- Relever la date de la loi faisant du 14 juillet la fête nationale.
- Comment les différents événements politiques de la 1ère moitié du XXème siècle ont-ils influé sur la célébration de la fête?

PRÉFECTURE des

Basses-Alpes

CABINET DU PRÉFET MONSIEUR LE MAIRE.

Le Journal officiel publiera prochainement la loi qui fixe au 14 juillet la date de la fête nationale. Vous devez donc vous occuper sans retard des mesures à prendre pour que cette fête soit célébrée dans votre commune avec un éclat qui réponde aux vœux du Parlement et du Pays.

Un grand nombre de conseils municipaux ont déjà voté des fonds dans ce but ; je vous autorise à réunir extraordinairement le votre pour en délibérer le plus tôt possible.

Le Gouvernement n'a déterminé, en ce qui concerne les départements, aucun programme obligatoire. Il laisse aux municipalités le soin de le fixer en se conformant aux usages locaux et à l'importance des ressources mises à leur disposition. Au chef-lieu de la préfecture ou des sous-préfectures, ce programme sera nécessairement arrêté d'accord avec moi ou avec MM. les Sous-Préfets. Pour les autres communes, je me réserve mon droit de contrôle et je vous prie, en conséquence, de m'adresser, par voie hiérarchique, en temps utile le programme arrêté.

Toutes les administrations publiques chômeront naturellement le 14 juillet. Les édifices publics seront pavoisés le jour et illuminés la nuit.

Quelques Préfets ont demandé que la grande cérémonie de la distribution des drapeaux aux délégués des différents régiments, qui aura lieu à Paris le 14 juillet, soit suivie, dans les villes de garnison, d'une fête militaire accompagnant la remise de ces drapeaux aux troupes, fête qui pourrait être fixée au dimanche 18 juillet. Quelques-uns avaient même proposé de remettre à cette date la célébration de la fête nationale. Cette dernière proposition ne pouvait évidemment être admise. La fête nationale doit être célébrée, avec son caractère officiel, au jour indiqué par la loi; mais rien ne s'opposera à ce que dans les villes où aurait lieu, le 18, une cérémonie militaire, les réjouissances publiques, les illuminations, etc., etc., soient continuées ce jour-là,

La fête pourra être également continuée le dimanche dans les communes rurales, et les permissions de police ou de voirie qui auraient été accordées pour le 14, seraient aussi valables pour le 18.

Je ne crois pas avoir d'autres indications générales à vous donner; mais si des instructions particulières vous étaient nécessaires, je m'empresserais de vous les adresser sur votre demande.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Préfet des Basses-Alpes, Henri JULIA.

A Monsieur le Maire à

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

CIRCULAIRE OFFICIELLE

Fête nationale,

Le Préfet des Basses-Alpes à MM. les Sous-Préfets et Maires du département.

Digne, le 30 juin 1916.

La fête nationale du 14 juillet devra avoir, cette année, comme l'année dernière, un caractère exclusivement patriotique et commémoratif.

Les monuments publics seront, en conséquence, pavoisés comme d'usage et les distributions de bienfaisance qui sont de tradition dans les communes seront maintenues. Par contre, devront être supprimées toutes manifestations présentant le caractère de réjouissances publiques, banquets, bals, illuminations, feux d'artifice, etc., et les sommes votées à cet effet devront être versées à des œuvres de guerre.

Le Préfet des Basses-Alpes, F. Fontanès.

Revue du 14 juillet 1916.

parse dans les villes de garnison et qu'il serant remit oux familles des militaires morts pour la Patril habitant la ville on ses burions innectiats, un certain nombre d'expupliaires du diplôme institue par la loi du le aunte 19th il nombre d'exemplaires altone à la ville de Brique et fixe à 4.

Les autres seront remis sultenieurement au fun et a mesure de leur impression et de leur emis par le ministe le more certain de les presuptions le l'Elonel fom d'armes passera la revue des troupes de la garnison le 14 juillet à 3 hours sur le Pri de foir des Officiers sans hours et faciers (m. « des hours sin le fight Boissonet de 12 - m. le Préfet et les autoutes dans la tribue officielle places a coté du Kosque et face à l'est.

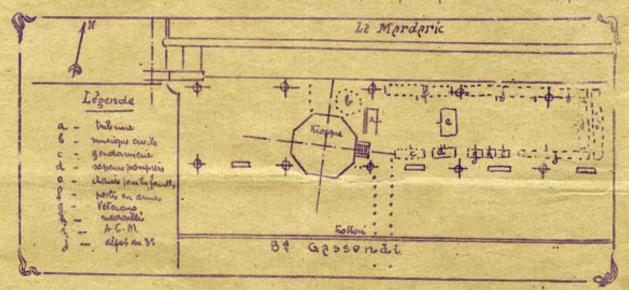
12 - m. le Préfet et les autoutes dans la tribue officielle places a coté du Kosque et face à l'est. le Gonvernement à décide qu'à l'occasion de la Fête mationale une serve societ

- Les fonctionnaires avies les officiers sans trouje afrantament à la garnison ou de fassage et les officiers en

retaité, dans le tionque à musique.
39 — les troupes survant s'este d'un rectangle, le centre face à la tribune, seront placées sur é rangs, au lique et dons l'ordre suivant, en fantant de l'entrée de l'enceinté réservee : dendarment, sapeurs tompiers, défoit du 35. la fraction en armes du défoit avec, à sa droité, le tamboure et chrisons, sera placée face à la gardarmente. elle constituera le porte de la caseme du Défot pardant la revue. La misigne civile sera placé derriere la tribuer.

4: - toutre les sapeme pompiers et le défoit du 3: seront placés, la société des vétiens, celles des médailles mis, les militaires de l'A.C.M.

En avant de la tilune des chaises seront réservées jour les familles qui doivent recevoir les difformes.



des entervalles seront calcules de façon à remplir l'esface midique sur le croquis des fractions de troupe

constituant la face sud-sured au rectangle (face à la tribure) seront doublées s'il ya lieu . Lout le monde sera en place à 3: 40 . La l'arrivée du Piese les houses servet mises au garde à vous et la faction en armes du défôt (poste) rendra les honneurs (présentes les armes, lattre et sonna le rappel) après

quoi la murique jonera la mansallaise

(Après la resue il sea procede à la remise des deicorations en face la tribune. La se rendront, an riquel du (out d'innes, les titulaires de decorations (degians d'homan, médailles ne el noix deguerre suivant la nature des deicorations à remotte) ainsi que les réapriendaires.

L'sera priede currité à la remise des différires une familles.

En raison de la faiblesse des effectifs el n'y aura pas de défilé : la circumonie se termineur par ria mans cillaise

ces home euro seront rendus au Prêfet à son défant dans les niemes conditions qu'à l'arriose les houses conterant sucrete en vidre dans leurs casemes

temer -Terme de sortie en drap - Gersonne à cheval (pas de grande terme



Préparation de la revue du 14 juillet 1916 organisée par le lieutenant-colonel Commandant d'armes, 8 juillet 1916 (AD 04, 1 M 262)

I7 Juillet SAINTE-TULLE, LE

MAIRIE

SAINTETULLE

(BASSES-ALPES)

TÉLÉPHONE 6

Le Maire de Sainte-Tulle

à M onsieur le Prefet

DOGNE

(Sous le couvert de Monsieur le Sous Préfet)

OBJET !

Fête Mu I4 Juillet

Monsieur le Prefet.

J'ai l'honneur, selon l'usage, de vous faire tenir ci dessous, compte rendu de la fête du 14 Juillet en ma Commune .

Cette fête a été célébrée en tenant compte, de la façon la plus formelle, des instructions de votre circulaire 657 du 7 Juillet .

Les Présidents de toutes les Sociétés et groupements constitués, le Président de la Légion, ont été invités a venir avec leur délégation et porteurs de gerbes de fleurs. De son coté, le Directeur des Ecoles avait été invité a emmener ses élevés .

Toutes ces formations, sans exception, ont repondu en nombre a mon appel .

La cérémonie a eu lieu a 9 h30, permettant a tous les manifestants d'aller aux Offices religieux fixés a IO heures.

Le cortege formé devant la Mairie, s'est immédiatement dirigé vers le Monument aux Morts , dans la plus grande simplicité, sans aucun éclat .

En quelques phrases trés courtes, j'ai fait connaître aux manifestants, quels étaient les buts du Gouvernement en ce jour férié et marqué du deuil de la Patrie .

J'ai remercié les nombreux assistants au nom de mes Chefs : Monsieur le Prefet et Monsieur le Sous Prefet et en mor

nom personnel .

Une minute de receuillement a été demandée et observé vée a l'intention de la France meurtrie etbaux vistimes de la guerre. De trés nombreuses gerbes de fleurs ont été déposées sur les marches du Monument, par les Présidents de groupes . J'ai alors ordonné la dislocation, persuadé d'avoir

réalisé cette cérémonie en plein accord avec vos ordres .

Je vous suress Monsieur le Prefet, l'assurance de mes sentiments dévoues

15 ont

Digne, le II Juillet 1935

LE PREFET DES BASSES-ALPES

à Monsieur le MAIRE DE DIGNE

de cauton

de caut

Il importe que la journée du I4 Juillet conserve son caractère de Fête Nationale.

Je vous fais confiance pour que toutes précautions soient prises dans votre commune afin d'éviter non seulement le désordre, mais le mécontentement et la confusion.

Vous ferez en sorte, que tous les citoyens français aient le sentiment que leur liberté est sauvegardée.

Les cortèges et les défilés sur la voie publique seront autorisés par vous après en avoir fixé l'itinéraire et la durée, mais vous ne voudrez tolérer aucune manifestation, soit contre la République, soit contre l'ordre, soit contre l'autorité légale.

Les forces de police dont vous disposez devront faire preuve d'une vigilance bienveillante comme il convient dans une célébration de la Fête Nationale, mais elles seront prêtes à exercer la contrainte si vous estimez que le maintien de l'ordre l'exige.

Les étrangers qui bénéficient de l'hospitalité françaises pourront naturellement participer aux réjouis-sances populaires, mais vous voudrez bien les avertir qu'ils

Copie à 2 sous Prélets Comme Mécal Cet Gendamenie ne saurait leur être permis de se livrer à aucun excès d'aucune sorte; ils devront se tenir à l'écart de toute agitation, de toute manifestation, sous peine d'expulsion immédiate.

Agissant d'après ces directives, vous aurez ainsi contribué à faire apparaître au lendemain de la Fête Nationale, la République comme plus forte, plus unie, plus grande aux yeux du monde et aux yeux de la France elle-même.

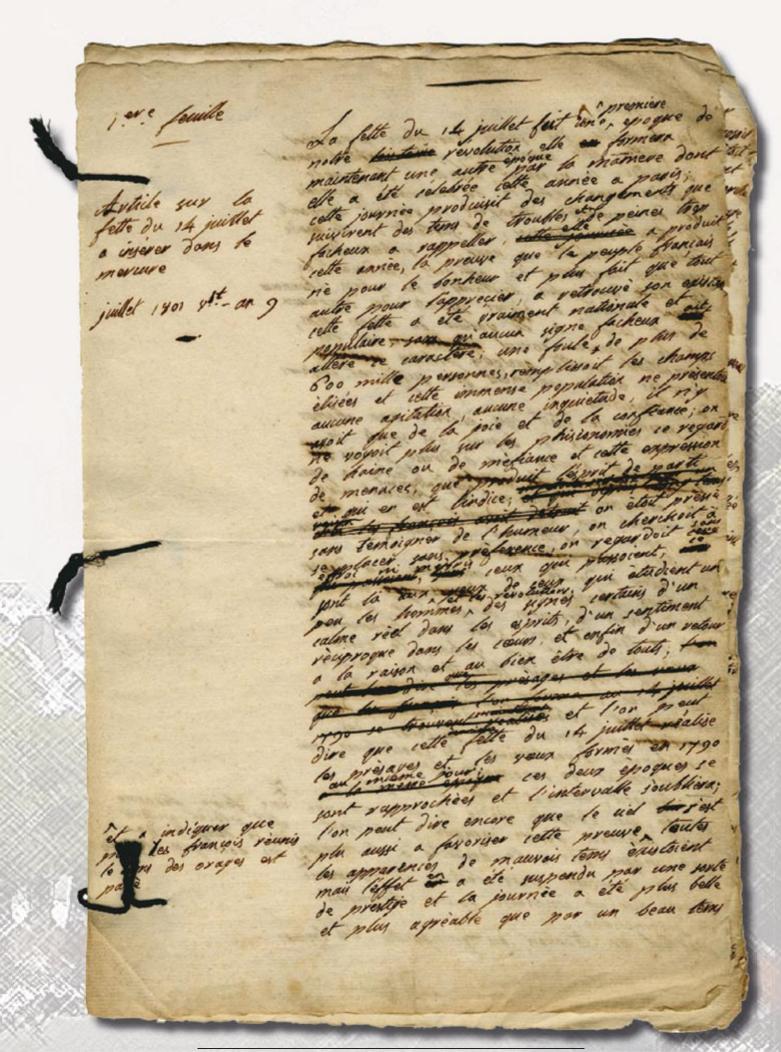
Je vous remercie par avance du précieux concours que vous m'aurez apparté en cette circonstance ou la responsabilité de chaque citoyen est engagée.

LE PREFET,

Documents et pistes d'exploitation pédagogique

Manuscrit d'un article sur la fête du 1er juillet à insérer dans "le Ma 1er juillet 1801. (AD 04, 1 J 82)	ercure", al pages
Affiche du programme du 14 juillet à Barcelonnette (ADO4, EDEP 019 1I1)	pag
Affiche d'articles pour illuminations, 1882. (ADO4, EDEP 019 1I1)	pag
Programme du 14 juillet 1883 pour la ville de Digne, 8 juillet 1883. (ADO4, Per 504)	pag
	pag pag

Relever les informations montrant la manière de fêter le 14 juillet : festivités, jeux, manières d'occuper et de décorer l'espace public...

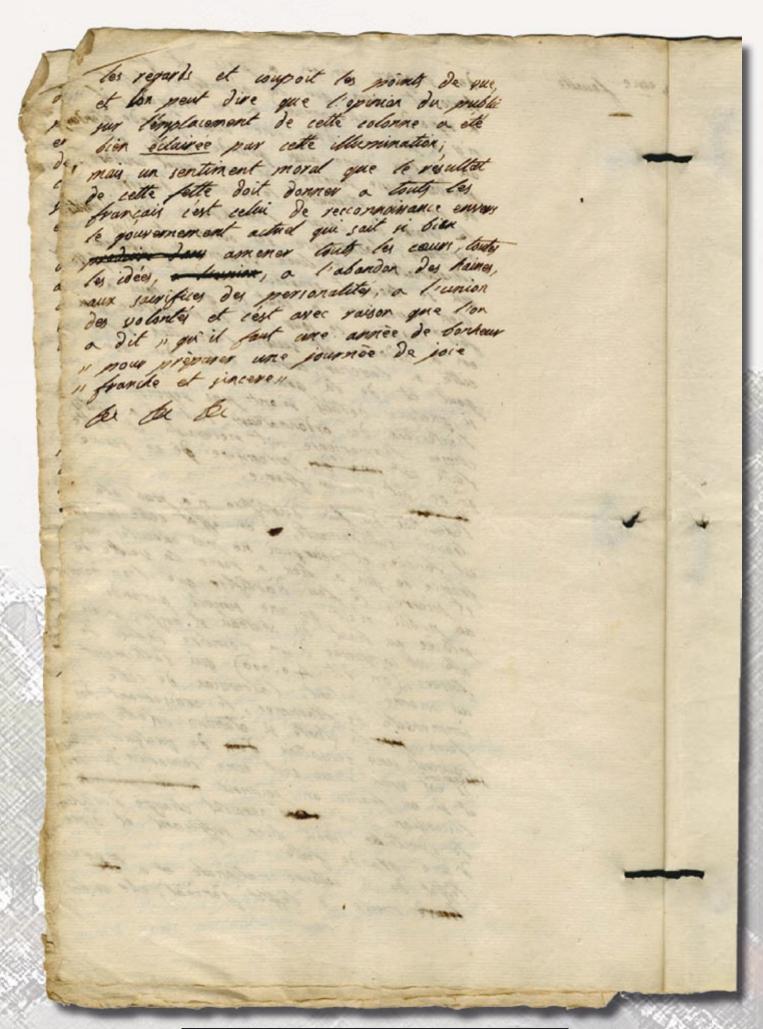


plus décide, To be mathe des salves d'estillevir annoncoient la fette, elle commença plus particulièrement a midi; le premier assista a la grande parade, une infinité de genéraux et de ministres étranger? la vendoit impresente, la terrue des troupes, est justout de la parde nouveaux uniformes des officiers, von doient le spectacle des plus britants; des sabres d'honnour favent d'ormes à divers postats, des drapeaux furent arfiés à la valour de divers corres, consulaire habillée a neuf, la richere des et la premier consul gintle co en les vernettant gisutta quelque prhese mettant signistiment qui sufficient toujours a l'honneur la primenale étoit des établée aux champs elisées, des jeux de baques, des mats de monagnes, et d'autres jeux d'adresse, places tur Le preuple que applandissoit au muies de manquaint le but; aux alles à droite aux alles a dritte, des musiciens sur deven treteaux forcient danser diner per et formion aires divers grouppes do bats un neu plus toin se trouvoit une salle tras elegamenent ornée qui servoit aux valses; le carrè maxigni renfermoit toos theater former au mides des extres dont le facillage des greateder prantomimes, des santeurs, des prolichmelles divertissient les spectatours qui juverivement se renouvelloisent, on trousoit, en verassant aux allees a atout places autous gande, un temple dédie à la paix; une double colonnade d'ordre conique y formoit étoit placée autour double colonnade d'ordre conique y formoit étoit placée autour une magnifique salle destinée à la musique des soutiques depans une magnifique salle destinée à la musique des soutiques depans en avançant vers létoile la renommée elever yes un immense rocker terminoit la promenade; partout on trouvoit des quinquettes, des buyeurs

on fesoit des repres sous les arbres, seur le gazon, on l'asseyoit à terre, on se reposit en grouppres, on thantoit, or risit, tout est asime, varie, et fail était continantement occupie par la diversité des objets; on charde Jans nos salles de speciados a dornes lingo des plaisies champatres, des fettes du pouple Part jetadie long terry nour les imites, et lien se jour la les champs éliées étaient la plus grande salle de spectacles qui on vuise imaginer et le tableau étoit au dessus de toute imitation, et formerent au nouveau sujet de a la nuit, la fette prit un autre caractère lout fut illumine, et avec feaucoup de promptitude, des guirlandes de l'umières promptitude, des guirlandes de l'umières curiosité et d'altertion des if former par des prots a feu, not tra rapproches marquoient to la grande alles To mike the for produissiont un magnifique les danses, les Meatres étoien deveres de grand lustra, les guinquelles etsient éclaires par des perres de confours, la place du temple de la llaire en poit de l'apparaise de l'universe figures par des lampions arranges just des planets par des la lampions arranges just des planets par la la lampion de la l de lumieros; la place de la concorde prosition, le comp Sail le place vare par sa position, elle étoit auxi entourée par des its en lumieres, le garde meuble était illumine avec l'élépance ordinaire et qui isypire ce monument; une fauxe facado de tres we foraine autow son genre placée en avant du palais du imple dans corps legislatif avoit of a la gloire de armies un monument eleve a la gloire de armies ou se troupoit inscrit les nom de mos gèneras itiques depart redo ceux de mos armées, seux de mos victoire of la façade etsit vemplie; la muit il presenta un effet de lumière qui fessit proint de que de la place; le palais des the thurseries dont l'illumitate

Dessinoit la façade, formoit un autre point de que, la colonné dont aussi illuminoie er petits lampions; the protospect of allegate des rejoing to peux une cot ensemble formoit nour les yeux une sorte d'en chantement et de féérie, & qui exigeoit la reflexion your se convaincre de la realité; dons la soirée un tarrostat charge d'antifices avoit été lance, l'explosion avoit ent lien con a une tres grande hautour et donna : veritablement le spectacle d'une pluie nou de fet d'étoiles. un fen d'artifice place au rocker de et la renommee succedana cette explosion ver, et fut - aire apperen de partout; um il y ent encore a la salle du semple de à paix un uncert execute par le conservatoire, la maix un concert execute 10 chis le porfection de les aves le musique fit auxi le thoir des morieaux le musique fit auxi le plus grant plaisir, prontée ovoi et navite de glack fut écontée orses & poly entousiasme, te som des stores chaus · en 6 compases your gone et mitel fewent tres applacedis, et l'hymre au moil de plus apprecise que francis par la comparaison execute et l'an le aux tree aury ingea sien qu'elle vivalisoit, Le reste de la nuit donna encore a cette OY1. fette un caractère de calme et de tranquiste mi qui la distingue sur toutes la précedente, on se retira sans deserve, ou l'on continua all 10 a se promener sans trouble, gre. la police étoit faite et l'ordre soit maintonne 700 d'une maniere dien remarqueble encore, re 140 netoit point la police des bayonette qu'il on est toujours presible de voir autour de soi, dou et qui ne sont jamais l'embleme d'un gouvernement étable et d'un ordre de choses mais par la confiance, mais ietot la prolite de preroyane et de mesures de ele sureté qui caracterisent toujours la borté da

In myren on on a pris, et qui Souille honorant cour qui les employe; l'égla a repordu entirement a ces moyons il ny a pas ou dans une ausi grande étendre au milieu d'une auxi grande foule, et vandant une journée et une muit entière, le moindre tumuste, le moindre desortre; la hoir du local, l'intelligence des discoults denorates, labordance des objet et des que se trouvoit martout, rendent cette fette lien superieure a tout ce qui on rous à fait in gir a ce jour, et le ministère qui en a ordonne et suivi l'execution serve citté a l'avenir comme colin du son pout et de la grace i quelques détails n'ont pas repondu à l'intention des ordonnateurs sest un a toutes choses s'experience est nécessaire, et cette fatte est une des première de ce genre gir on ait yn on france, Perenties du feu d'artifice na mas été trouvée satisfaisante, L'en effet cette critique est fondée; et pour quoi ne mas executer en france ce qui à lieu à rome la veille de france ce qui l'en d'artifice que l'on donne au nublic n'est qu'une simple girande placée au haut du chateau st ange, mais placée au haut du chateau st ange, mais elle est comparée d'un nombre infini de fusees, (on dit 40,000) qui sallument au mame instant, l'ascersion de cette immensité de flammes, le cronsment des four, por la clarté si étendre qu'èlle minis quent une servation de que ques instan element prai mais c'est une sergation sublime et si en france on joignoit à se sprétade l'ascernion d'un acrostat charge d'arlifa le spectaile servit bien suffisant et digne d'une grande fatte, leffet de la estonne nationale d'a pary trave mise a l'effet jances, elle arrest



Manuscrit d'un article sur la fête du 1er juillet à insérer dans "le Mercure", anonyme, 1er juillet 1801. (AD 04, 1 J 82)



Ville de Barcelonnette

Fête Nationale du 14 Juillet



Samedi 13 Juillet,

A 4 heures du soir, Distribution de Bons de Pain et de Tiande aux Indiquets A 21 heures,
RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Dimanche 14 Juillet,

Réveil en Fanlare par la Fanlare du 15" Bataillon de Chasseurs Alpins

De 9 h. à 18 h., Cour de l'Ancien Collège,

Concours de Tir à la Carabine

Numbreus prix expusés dans la vitrine de M. Signoret, pharmacien. Le Concaure continuera et se terminera le Dimanche autrant

A 9 h. 30, Place Manuel,

Revue des Troupes de la Garnison

A 40 heures,

COURSE DE BICYCLETTES BARCELONNETTE-JAUSIERS ET RETOUR

† pris, 50 fr.; 2 pris, Une lanterne électrique offerte par M. Seintorier 3 pris, Une trossue ostillage offerte par la mation Peugeot. (Se faire inserire ches MM. Silve ou Bompard. — Inteription, 2 france.)

A 44 heures,

Course à Pied, 2 kil. (17 ans et au-dessus)

1- priz, 30 fr.; 2 priz, 20 fr.; 3 priz, 10 fr.

A 11 h. 15, Place Aimé-Gassier. — Réception du Nicaea-Motor (Déplt d'une palme se Manument aux Meria. — Apérint. — Ranquet)

14 h., Place Manuel. - Course à la Brouette

4. prix, 45 fr.; 2. prix, 40 fr.; 3. prix, 5 fr.

Course en Sac

4. prix, 45 fr.; 2. prix, 40 fr.; 3. prix, 5 fr. Tout age. — Las concurrents sont priss Capporter leur sac.

Course à l'œuf

4. prix, 20 fr.; 2. prix, 40 fr.; 3. prix 5 fr. etits et grands, filles et garçons pouvent courir. — Les concurrents devront apporter une cuiller à soupe

Jeu de la Ficelle

1. prix, 45 fr.; 2. prix, 40 fr.; 3. prix, 5 fr.

16 h., aux Allees. - GRAND CONCOURS DE BOULES

1. prix, 80 france et la moitié des mises; 2. prix, 50 france et la moitié des mises (Inscription 2 fr. par joueurs)

Four que tout le monde poisse assistee à le course d'actes et moites, ce concours pourreit être reneyé au dissanche soirent et les joueurs en manifestent le deux. Pour connaître l'opinion de la majorité des joueurs, ces dérmiers sont moite de la forme par de la la majorité des pourreit par de la forme par de la la majorité des pourreit par de la majorité des pourreit par de la majorité des mises et des la forme par de la majorité des mises et de la majorité des mises et la moitié des mises et la moitié des mises (Inscription 2 français et la moitié des mises

A 16 h., Pont-Long et Route d'Enchastrayes. -(Service d'autos)

COURSE de COTE

Autos et motos par le Nicea-Motor-Club

18 h., Place Munuel. - CORCEPE par la Fanlare du 45: B. C. A. Distribution des prix de la Course de Côte.

Terrain de Sports -

FEU D'ARTIFICE - Laucement de 2 Dirigeables

- Fanfare pendant le Feu

29 h...

GRAND BAL

Offert au Public par les cinq cafetiers de la place.

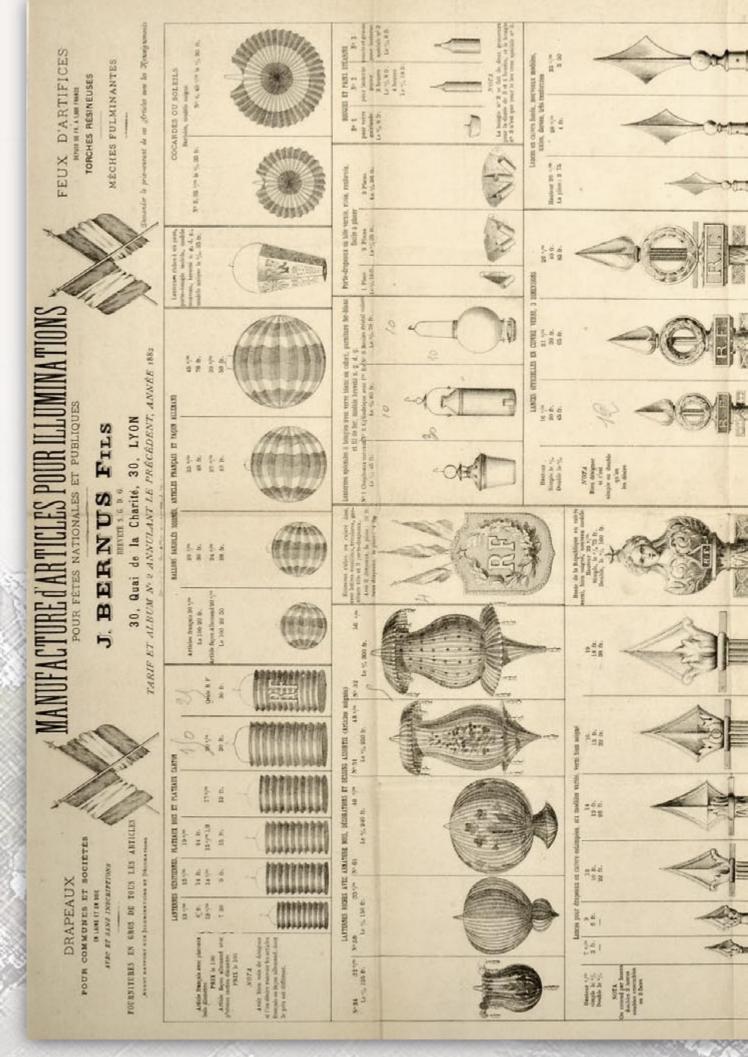
BATAILLE DE CONFETTI

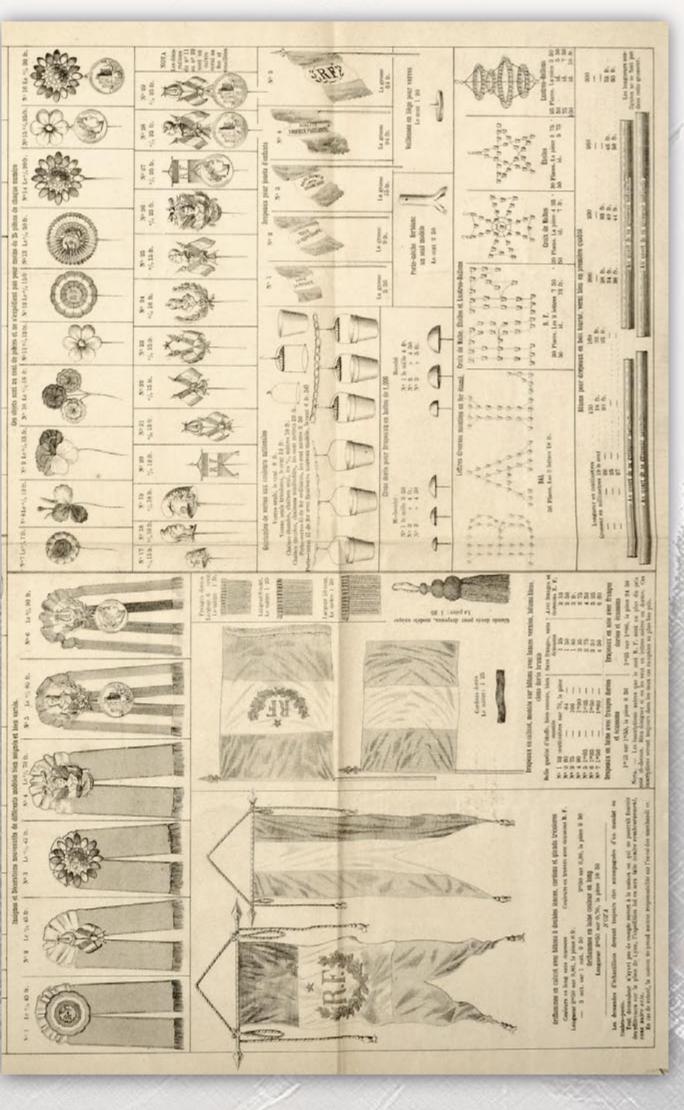
SHAVE, BOMPARD

Le Managalité et le Camité du Fêtre ne reposites par du gandere. Le fancient du pétirée, repositere, etc., sel farmillement mir-éle.

REMY REYNAUD

Reprinter Stated MTGG, Sundaneses





Affiche d'articles pour illuminations, 1882. (AD04, EDEP 019 1II)

VILLE DE DIGNE

DID NATIONAL

diano as a 14 JUILLET 1883 someban hand

PROGRAMME DE LA FÊTE

Le 13 Juillet

201 1916 1100 ob A 7 heures 112 du soit agant la asimon nas

SALVES D'ARTILLERIE.

Sérenades à la Préfecture et à la Mairie

a de l'extention el si les Le 14 Juillet and application

baliments civils, ou un dele storuA'. A par celle a-semblee, de

SALVES D'ARTILLERIE.

ne sera ellertor que si nitam de sera ellertor de accompagne

Distribution de Bons de Pain et de Viande payers sur la production datagina indigents, neitouborg of rus saying

A 10 heures

COURONNEMENT DE LA ROSIERE.

De 2 heures à 4 heures du soir

battments scolaires installed and installed some pour conque

Baquet Suspendu:

toxism zon

Courses de Vélocipèdes :

ob Aer Prix ... 45 fr. us ou lads

2º Prix.... 40 fr.

Courses de Femmes :

cement des travaux.

Prix, 40 fr. mobal sales amone Prix, 40 fr. and

Courses d'Hommes

dans le Sac : Prix, 40 fr.

Courses d'Anes :

Prix, 45 fr.

De 4 heures à 6 heures

IUSIQUE

sur le Pré-de-Foire et sur divers points de la Ville

A 8 heures

du boulevard Gassendi et des Édifices publics.

A 9 heures ; blingage of entermold

SE FEUX D'ARTIFICE.

A 10 heures

CONCERT SUR LE BOULEVARD GASSENDI.

Les habitants sont invités à illuminer les façades de leurs maisons. Shamion smooth av Pour le Maire absent : MA - 14

Andre Jones of avoid Thereast, eleve de court formand

de Diene. UOG

Programme du 14 juillet 1883 pour la ville de Digne, 8 juillet 1883. (ADO4, Per 504)

GRAND BAZAR UNIVERSEL

ROUX ETIENNE, Propriétaire

Boulevard Gassendi - DIGNE - rue St-Charles

mon Rête Nationale du 14 Juillet onten un partient de

des Bournes, la Réserve

Plusieurs municipalités se sont déja occupées de la fête du 14 juillet. Cet acte de prévoyance est justifié par le fait que des demandes sont souvent faites à la veille de la fête et qu'à cette époque les assortiments sont quelquefois épuisés; en ce cas, les demandes ne sont remplies qu'incomplétement ou n'arrivent pas en temps voulu. Pour éviter ces désagréments, le propriétaire du Grant Barar Universel, à Digne, invite ses clients à faire leurs demandes aussi vite qu'ils le pourront, de façon à soigner les envois pour que la marchandise arrive à la satisfaction de tous. Dès ce jour, la maison est en mesure d'expédier tous les arricles concernant les réjouissances de la dite fête; les assortiments sont immenses les articles concernant les réjouissances de la dite fête; les assortiments sont immenses lans les articles ci-dessous: lanternes vénitiennes, depuis 3 fr. 95 c. le cent jusqu'à 5 francs la pièce; drapeaux de toutes dimensions; écussons, verres de couleur, bougres spéciales pour lanternes vénitiennes, veilleuses, torches pour retraites, ballons-montgolfères; artifices de toutes sortes, tels que pièces montées, fusées volantes, serpenteaux, etc; emblèmes, décorations, porte-verres, chaîne torse, etc., etc. Tous les emballages sont franco. La maison n'a pas de concurrent pour les prix.

AU GRAND BAZAR UNIVERSEL

Publicité parue dans le Journal des Basses-Alpes le 11 juillet 1886. (AD 04, Per 504)

LA FÊTE NATIONALE A DIGNE

La fête du 14 juillet a été célébrée à Digne avec plus d'éclat encore que les années précédentes. Dès la veille au soir, suivant l'usage, une salve d'artillerie annonçait la fête. Bientôt, la Marseillaise retentissait sur la place de la Mairie, et une foule joyeuse escortait la retraite aux flambeaux dans les principales rues et sur le boulevard Gassendi éclairé de nom-

breux feux de Bengale.

Le 14, dès l'aurore, la grande voix du canon invitait la population aux réjouissances publiques. La matinée a commencé par une distribution de pain aux indigents de la commune. A neuf heures, M. le préfet, accompagné de MM. le secrétaire général et les conseillers de préfecture, passait la revue d'honneur à la trop peu nombreuse garnison de notre place et à la gendarmerie au grand complet. Puis a eu lieu la traditionnelle cérémonie du couronnement de la rosière, que la musique a accompagnée à la mairie et à l'église.

Dans l'après-midi, grande animation; malgré l'ardeur du soleil, les plus fraîches toilettes s'étaient donné rendez-vous sur le Pré-de-Foire, pour assister aux jeux préparés par la municipalité. Course de vélocipèdes, course des hommes dans le sac, course des femmes, mât de cocagne, baquet suspendu, tout

était intéressant et s'est fort bien passé.

Après les jeux, charmant concert sur le cours des Arès. Nous avons remarqué beaucoup de jeunes gens, voire même des dames, portant des nœuds de rubans et des cocardes aux couleurs nationales.

Mais la fête de nuit a été surtout magnifique. Un joli feu d'artifice a été tiré sur le Pré-de-Foire. Nous devons adresser nos félicitations au jeune artificier, qui, pour son premier essai, n'a pas trop mal réussi; plusieurs de ses pièces ont été fort goûtées, entre autres l'étoile des Alpes et la Colonne de Juillet.

En ce moment, l'illumination était splendide : le boulevard Gassendi, avec ses guirlandes de feu sous son magnifique dôme de verdure, offrait un coup d'œil vraiment féerique. Tous les établissements publics étaient brillamment illuminés, et un grand nombre de particuliers avaient rivalisé pour ajouter

à la beauté de la fête.

La Lyre des Alpes s'est prodiguée; nos infatigables musiciens nous ont régalé de leurs plus beaux morceaux. Ils se sont souvenus que la fondation de leur société coïncide avec la première célébration de notre fête nationale, et l'on peut dire qu'ils ont dignement célébré cet anniversaire. Merci et bravo!

La fête s'est terminée, comme elle avait commencé, aux accents de l'hymne national, dont on entendait encore le refrain à une heure très-avancée

de la nuit.

En somme, bonne et agréable journée, qui fait le plus grand honneur au Comité d'organisation et qui laissera à la population dignoise un souvenir durable.

A l'année prochaine.



(AD 04, per 504)



(AD 04, 3 Fi 8303)



Informations diverses

1. Service éducatif des Archives départementales :

- Madame Sylvie Deroche, professeur détachée d'histoire-géographie, assure une permanence les vendredis de 9h à 17h.
- Mademoiselle Bérangère Auzet animatrice du service éducatif est disponible de 8h à 16h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis.

tél.: 04.92.30.08.66 **courriel**: service.educatif@cg04.fr

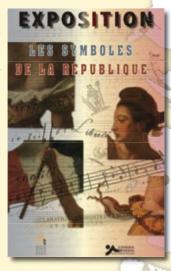
2. Expositions aux Archives:

* Du 28 MAI AU 26 NOVEMBRE 2010 : "Les symboles de la République"

"La France a toujours eu de nombreux emblèmes ou symboles. Ainsi la monarchie possédait ses symboles (fleur de lys...) et ses armoiries. Celles-ci furent détruites dès le début de la Révolution française.

Le nouveau gouvernement souhaitait marquer la rupture avec l'Ancien Régime, il s'est donc construit (ou a réutilisé) des symboles, objets, allégories, devise, ou encore chant patriotique : Marianne, le drapeau, l'hymne, la devise, la fête nationale

Nés de la Révolution française, ces symboles républicains ont été définitivement établis pour la plupart lors de la troisième du nom, quand, à la fin du XIXème siècle, la stabilité du régime ne semble plus remise en cause : il s'agit alors d'incarner le régime par des signes reconnaissables par tous. Ils ont perduré jusqu'à aujourd'hui, malgré la défaite de 1940 et l'instauration du régime de Vichy, qui remettra en cause certains d'entre eux."



* Conférences

- Le vendredi 17 septembre 2010 : Jean-Loup FONTANA, conservateur départemental du patrimoine au Conseil général des Alpes-Maritimes, *La Marseillaise*,
- 18h 19h30 aux Archives départementales, 2 rue du Trélus à Digne-les-Bains.
- Le jeudi 7 octobre 2010 : Bernard COUSIN, *Chanter la République à l'école (sous la 3ème République)* 18h 19h30 aux Archives départementales, 2 rue du Trélus à Digne-les-Bains.

CONCEPTION ET REALISATION

Service éducatif des Archives départementales : Bérangère Auzet, animatrice,

et Sylvie Deroche, professeur d'histoire-géographie

Conception graphique : Jean-Michel D'Agruma, atelier photographique des Archives départementales